

Avec le Conseil général du Pas-de-Calais :

62 actions pour que demain soit meilleur, y compris pour les abeilles !



« Nos modes de vie, de croissance et de développement ne sont plus durables. Il est temps de réagir ensemble. » En quelques mots, Dominique Dupilet, président du Conseil général du Pas-de-Calais, justifie l'arrivée au sein de sa collectivité, d'un Agenda 21. « Le Pas-de-Calais, reprend-il, cinquième Département de France avec 1,5 million d'habitants dont une grande partie de jeunes, a toujours su prendre ses responsabilités. Face à l'épuisement des ressources naturelles mondiales, à la détérioration des écosystèmes, au changement climatique, aux disparités entre les nations, il a décidé de ne faire preuve d'aucun fatalisme et d'apporter sa contribution à un avenir meilleur. » En juin 2008, c'est à l'unanimité que ses 77 conseillers généraux ont adopté un plan local d'actions pour mettre en pratique un « développement durable, synonyme de solidarité. » Le tout en cohérence avec le Projet stratégique départemental, feuille de route du Conseil général jusqu'en 2020.

Le chiffre tombe à pic. Soixante-deux actions composent le premier programme de l'Agenda 21. Hervé Poher, vice-président, chargé de son application, explique qu'« elles sont le fruit de l'implication de tous les acteurs, élus, agents et partenaires » et qu'« elles concernent l'ensemble des politiques départementales. »

Parmi elles :

- l'introduction de la clause sociale et des critères environnementaux dans les marchés publics,
- la construction de bâtiments exemplaires en matière de conception bioclimatique,
- l'arrivée de la saisonnalité et de la qualité biologique dans les restaurants des collèges,
- la promotion des modes doux de déplacement,
- ou la sauvegarde de la biodiversité.

Sur ce dernier point, le Département lance une opération originale : la pose sur son siège arrageois de six ruches !

L'initiative vise à informer les populations du danger qui guette l'abeille. Faut-il le rappeler mais le vieil insecte (plus de 60 millions d'années) joue un rôle prépondérant dans l'équilibre naturel. Hervé Poher : « Il contribue à la pollinisation de 80% des espèces végétales. Son rôle est capital mais sa disparition programmée si on ne fait rien ! Car depuis plusieurs années, il subit les effets dévastateurs de certains produits phytosanitaires. » Conscient du problème, le Département du Pas-de-Calais s'associe à l'Union nationale de l'apiculture française qui, depuis 2005, développe un programme de sensibilisation sur le thème « L'abeille, sentinelle de l'environnement ». « L'UNAF, précise Dominique Dupilet, propose une charte pour la survie de l'insecte et la sauvegarde de la biodiversité. La collectivité que je représente est fière d'y adhérer. Au-delà du symbole que représente le rucher, ce projet interpelle chacun sur la notion d'agriculture durable et la relation de l'homme à la nature. »

Les abeilles, choyées par un apiculteur, s'installeront dès ce mois de juin 2009 où elles pourront commencer leur fastidieux travail de butinage et de fabrication du miel. Pour la première récolte, le rendez-vous est fixé à l'automne !



➤ Contact : charpentier.luc@cg62.fr
03 21 21 91 27 ou 06 37 86 66 67

pasdecalais.fr

Pas-de-Calais
Conseil Général

